

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 c.  
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Memorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture  
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef  
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## ORDRE, LIBERTÉ, PROGRÈS

### SURVEILLEZ LE SCRUTIN

#### Voter **NON**

C'est voter contre les conscriptions excessives; contre les impôts toujours croissants; contre les guerres sanglantes et ruineuses; contre les octrois; contre la nomination des maires par l'autorité; contre le maintien des fonctionnaires inutiles; contre les traités de commerce désastreux.

Roanne, le 7 mai 1870.

#### ÉLECTEURS

de l'arrondissement de Roanne

L'Empereur a fait voter, par le Sénat, une nouvelle constitution, et il vous demande de la ratifier par un vote de confiance.

Nous, au contraire, nous vous engageons à la repousser pour des raisons décisives, à nos yeux. Dans cette constitution le gouvernement personnel, opérant quelques réformes libérales insignifiantes, conserve en réalité tout son ancien pouvoir.

L'empereur se réserve le droit de déclarer la guerre sans l'autorisation des représentants de la nation. Il peut donc, du jour au lendemain, engager la France dans des guerres absurdes comme celle de Crimée, injustes et désastreuses comme celle du Mexique.

Il se réserve le droit de faire les traités de commerce sans le concours des représentants de la nation. Il peut, en conséquence, suivant son bon plaisir, nous enchaîner par des traités encore plus onéreux que celui conclu avec l'Angleterre.

Il se réserve le droit de nommer les membres du Sénat, destinés, par leur origine, à remplir le rôle de fonctionnaires publics comme ceux du premier empire.

Il nomme les ministres; il nomme le conseil d'Etat; il nomme les maires et les adjoints; il nomme à tous les emplois administratifs; il peut faire nommer les députés sous la pression de ses nombreux agents; il commande seul à la force armée dont il sait user au besoin. Enfin il est tout et peut tout comme par le passé.

Le vieux système continuera aussi bien sous la nouvelle constitution que sous l'ancienne. Avec lui la conscription grandira encore; nos deux milliards d'impôts augmenteront et de nouveaux milliards de dettes s'ajouteront aux anciens. Avec lui la France sera condamnée à rechercher la gloire des armes plutôt que celle des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

L'empereur se réserve exclusivement le droit de proposer la modification de la Constitution, alors que, chez les peuples libres, ce droit a toujours appartenu à la nation ou à ses représentants.

Il veut bien se déclarer responsable de ses actes devant le peuple; mais cette responsabilité sera effective seulement lorsque bon lui semblera.

Il se réserve le droit de faire toujours appel au peuple, pour laisser, à lui ou à ses successeurs, une porte ouverte aux coups d'Etat, qui pourront être ratifiés sous l'influence de la terreur organisée.

Enfin pour couronner cette œuvre de despotisme, il ordonne même au peuple, à défaut d'héritiers dans la famille Bonaparte, de nommer un empereur dans une autre famille, suivant certaines règles.

Ainsi, à travers tous les siècles à venir, la France n'aura jamais le droit d'élire une assemblée nationale pour se donner une constitution

conforme à l'esprit et aux idées d'une autre époque. Elle ne le pourra jamais à moins de faire une révolution.

Nous ne voulons pas d'une semblable constitution, justement parce que nous ne voulons pas de révolution, et que tous nos desirs sont de progresser pacifiquement.

Nous ne voulons pas d'une semblable constitution parce, loin de consacrer le gouvernement du pays par le pays, elle en est la négation radicale.

Electeurs, les fonctionnaires vous diront que c'est le vote entre l'ordre et la révolution; cela, mensonge! Nous vous disons, nous, hommes d'ordre et de progrès que c'est le vote entre la liberté et le despotisme sous un masque libéral.

Le despotisme, il faut le combattre en masse, à outrance, d'abord parce qu'il est le mal, ensuite parce qu'en France il conduit fatalement à la révolution. Il faut le combattre avec le bulletin et le bulletin seul; car nous ne voulons rien par la violence, mais tout par la libre discussion et le suffrage universel de plus en plus éclairé. En conséquence nous voterons :

**NON**

Nous vous engageons à voter :

**NON**

ou tout au moins à vous abstenir.

MM. CHERPIN aîné, con<sup>l</sup>er munic. meb<sup>e</sup> de la ch<sup>b</sup>e de commerce; — ALEXANDRE RAFFIN, président du conseil des prud'hommes; — membre de la chambre de commerce; — ARMAND CANCELON, président de la chambre syndicale des entrepreneurs; — GUILLOU, membre de la chambre de commerce; — GUILLOU, membre de la chambre de commerce; — PRIZET, conseiller municipal; — COSTE, négociant, conseiller municipal; — PELOSSE, conseiller des prud'hommes.

MM. BRISON, fabt.; — CHANTELOUBE, fabt.; — HENRI CHERPIN, fabt.; — DENIS, fabt.; — AUDIFFRED, avocat; — DEYGAS, fabt.; — REY-GUILLOU père, fabt.; — ALEXANDRE SUBRIN, ancien négociant; — SAMUEL COLOMBAT, nég.; — DAMEON fils, nég.; — MICHALON, fabt.; — RAY-GUILLOU fils, fabt.; — DEVILLAIN fils, nég.; — DESTRE, fabt.; — FARGETON, tisserant; — BURNICHON fabt.; — JOANNY DESCHAVANNE, fabt.; — DAUVERGNE, fabt.; — DUMAREST, fabt.; — CHAPPE, rentier; — PELLON, ancien maître de poste; — BELUZE FÉLIX, fabt.; — BELUZE HENRI, fabt.; — DESBAS fils, teinturier; — PERRARD, chappelier; — PEGON, chappelier; — GUILLOU fils; — LUDOVIC CHASSIGNOLE, représentant de commerce; — OJARDIAS fils, nég.; — ROBERT, rentier; — PERRAUD, teinturier; — CACHAT fabt.; — VINDRIER aîné, fabt.; — VINDRIER Joseph, fabt.; — RENON Jean-Marie, fabt.; — RENON, nég.; — JACQUET, nég.; — DESBENOIT, nég.; — MICHALARD fabt.; — PERRICHON nég.; — MONTE-REZ jeune, fabt.; — MONCIENY jeune, fabt.; — PERCHE et POYET fabts.; — PAIRE Auguste; — BEURON, nég.; — GRIVOLAT, marchand de charbon; — GONIN, employés de commerce; — AUCLAIR, tisserant; — MEUNIER, nég.; — Suivent plus de quinze cents signatures.

Une réunion publique à Roanne a eu lieu lundi dernier dans la salle du Théâtre.

Près de deux mille personnes se pressaient dans l'enceinte; mille au moins n'avaient pu trouver place.

Il restera de cette réunion un grand souvenir, celui de l'empressement avec lequel notre population ouvrière vient s'éclairer sur ses droits, celui du calme qu'elle a su garder, malgré les prédictions fâcheuses d'un parti ennemi qui n'éprouve jamais plus de plaisir que lorsqu'il voit nos amis se compromettre par leur impatience.

Nous ne pouvons qu'adresser les éloges les plus sincères et les plus chaleureux aux ouvriers de Roanne. Les gens de bonne volonté ne manqueront jamais pour servir des hommes qui par leur modération ont su si bien montrer qu'ils étaient dignes de la liberté.

Em. CRITOT.

#### LE MANIFESTE DES MARGUILLIERS

On va donc pouvoir s'amuser un peu à Roanne! Voilà que les marguilliers font des manifestes et quels manifestes!

Un journal écrit une phrase inattaquable qui est un hommage rendu aux droits imprescriptibles du peuple.

Les marguilliers de Roanne la lisent entre deux *Oremus*, ils ne la comprennent pas, cela va de soi, ils nous l'impriment en italiques dans l'*Echo Roannais*, et en tirent cette conclusion grotesque.

« Ainsi, vous le voyez : voter non c'est l'anarchie » :

Or, pour comprendre tout ce qui peut sortir de cerveaux exaltés par un esprit de conservation désordonné, nous reproduisons textuellement la phrase qui sert de base au manifeste des marguilliers de Roanne :

« Si le peuple français répond résolument Non, le sénatus-consulte est supprimé, toutes les institutions qu'il enregistre disparaissent. Il n'y a plus ni Empereur, ni dynastie, ni grands corps d'Etat, ni magistrature, ni fonctionnaire d'aucune sorte. Il n'y a plus que la Nation qui, elle, est éternelle avec ses droits supérieurs et « immuables. »

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Si le peuple repousse le plébiscite, il déclare qu'il entend garder la libre disposition de lui-même, être maître de ses destinées, ne pas se mettre à la merci des fantaisies d'un homme ou d'une famille, des intérêts de quelques classes privilégiées, de l'esprit de caste de la magistrature, du zèle dangereux des fonctionnaires. Voilà

tout. Mais le peuple n'est pas aussi bête que veulent bien le supposer les marguilliers de Roanne. Il sait très-bien que trente millions d'hommes ne peuvent se gouverner sans délégués, il sait très-bien que pour vivre il faut manger, que pour manger il faut travailler, que pour travailler il faut la sécurité et l'ordre. Il sait très-bien aussi que pour arriver à cet état normal, il devra donner encore à ses délégués qui composeront le gouvernement des pouvoirs étendus. Seulement, ce peuple traité comme un idiot de première catégorie par l'*Echo Roannais*, a le sentiment de sa dignité et le respect de lui-même, ce qui étonnera bien nos marguilliers, et s'il est disposé à déléguer ses pouvoirs à des mandataires, il n'entend pas aliéner ses droits.

Comprenez-vous, Messieurs les Conservateurs-Libéraux!

(Restez donc couverts, la chaleur vous ferait mal).

Comprenez-vous maintenant la phrase dont vous avez la maladresse de vous prévaloir et qui ne veut pas dire : Anarchie : mais : Ordre fondé sur le respect des droits du peuple :

Nous aurions voulu n'avoir qu'à relever le manifeste des cléricaux Roannais; mais voilà le malheur!

Quand les marguilliers de notre pays éternuent, la rédaction de l'*Echo Roannais* a beau se tenir à quatre, il faut que cela parte, elle éternue aussi :

L'*Echo* y va donc aussi de son petit manifeste. Dans cette proclamation de l'*Echo*, il n'y a absolument rien de sérieux; tout porte à rire, depuis la première ligne jusqu'à la dernière.

Nous en faisons juges tous nos lecteurs.

« Vous voterez oui, vous tous, paysans, ouvriers et bourgeois, qui désirez vivre chez vous tranquilles et paisibles, vaquant en toute sécurité à vos labours quotidiens, labourer vos champs, faire vos semailles lever vos récoltes sans avoir à redouter les partageux et les communistes. »

PARTAGEUX ET COMMUNISTES!!! Mais vous plaisez cher ami. Ne faisons pas de fausse modestie et Tâtez-vous donc! Franchement, croyez-vous que s'il fallait partager avec vous, nous ne ferions pas un vrai marché de dindon?

Mais ce n'est pas tout :

« Vous voterez oui, s'écrit la rédaction de l'*Echo Roannais*, Vous tous qui ne voulez point entendre de nouveau le tocsin des guerres civiles. »

Pardon, Monseigneur, nous disions tocsin du temps de la Saint-Barthélemy; aujourd'hui le

tocsin est remplacé par le bruit de la ferraille que traînent les gendarmes, et vous savez bien que ce bruit-là ne s'est guère fait entendre depuis longtemps qu'en 1851 et en 1859. Les gens que vous fréquentez n'ont pu vous apprendre ces choses-là, pendant que leurs concitoyens défendaient la liberté, eux se précipitaient aux pieds des autels, et digéraient tranquillement leur diner.

Puisque vous vous lancez dans la politique, il faudrait cependant vous mettre un peu au courant de l'histoire contemporaine.

Et puis, pourquoi donc ces cinq phrases creuses qui ne veulent absolument rien dire, et qui commencent comme une réclame du *Petit Journal*, ou de la Belle-Jardinière :

- MONSIEUR LECOQ.

La rédaction de l'*Echo Roannais*, sans respect pour les droits d'autrui imitant ce procédé d'un effet réellement irrésistible s'écrie :

Où nous voulons le maintien de l'Empire libéral !

Où nous voulons être protégés dans nos religions, nos personnes, notre fortune !

Où nous voulons la liberté s'épanouissant large et féconde.

Où nous voulons le progrès se réalisant sans convulsion et sans secousses.

Où nous voulons l'ordre matériel, l'ordre moral, la paix et la prospérité de notre patrie :

Et pourquoi donc n'aurais-je pas, moi aussi, le droit d'enfiler cinq gros *Où* comme la rédaction de l'*Echo Roannais*, et au même prix, et de dire aux électeurs :

Où, l'*Echo Roannais* toujours logique, veut le maintien de la tyrannie libérale ; il se comprend, ça lui suffit.

Où, l'*Echo Roannais* veut bien que la liberté s'épanouisse, mais sous une cloche, comme les melons.

Où, l'*Echo Roannais* a deux religions, celle de la table et celle de l'argent, il en veut le respect.

Où, l'*Echo Roannais* veut bien le progrès mais sans convulsions ; il a fait la statistique des femmes qui meurent en couches, il se méfie.

Où, l'*Echo Roannais* veut la prospérité de notre patrie en général, et la sienne en particulier.

Entrez donc, Messieurs les électeurs, votez Où, vous ferez plaisir à l'*Echo Roannais* et à nos marguilliers, vous ne pouvez pas leur refuser cela.

En avant la musique !

Em. CRITOT.

### Pères de Famille.

Dans le manifeste, en faveur du non, qui vous est adressé par le *Courrier de Roanne*, vous lisez la phrase suivante :

« L'Empereur se réserve le droit de déclarer la guerre sans l'autorisation des représentants de la nation. Il peut donc, du jour au lendemain, engager la France dans des guerres absurdes. »

Les mots de guerres absurdes n'ont point été employés à l'aventure ou pour les besoins de la cause. Ils sont l'expression de la plus pure vérité.

Vous allez en juger par les extraits suivants d'un livre sur les *Guerres contemporaines* publié

en 1869 par M. Paul Leroy-Beaulieu. Cet auteur s'exprime ainsi :

On appelle *lieux saints* les églises ou chapelles bâties sur l'emplacement des lieux où se sont passés les principaux événements de la vie du Christ et de la vie de la Vierge. Au moyen âge les latins, prépondérants en Palestine, grâce à la protection des rois de France, furent, en vertu des capitulations et de divers hattî-shérifs, investis de la propriété de la plus grande partie de ces chapelles ou églises. Mais en 1808 lors de l'incendie du saint-sépulchre, les grecs, plus riches que leurs rivaux, rebâtirent l'église brûlée et de connivence avec les autorités turques usurpèrent un certain nombre des lieux saints. Par une possession de plus de quarante années, ils crurent avoir acquis à titre de prescription ces sanctuaires dont la plupart avaient été rebâties, agrandies ou ornées par eux. Malgré les réclamations souvent répétées des latins, l'indifférence, ou mieux la sagesse du gouvernement français, avant 1848, ne jugea pas nécessaire d'agiter une question si mince dont les résultats pouvaient être dangereux. Cependant en 1848 un nouvel incident, la disparition d'une étoile d'or qui marquait la place de la naissance du Sauveur excita en Palestine une grande fermentation. La querelle était encore fort vive en 1851, quand le ministre de France à Constantinople prit l'affaire à cœur et en grossit démesurément l'importance. On demanda au Divan de réintégrer les latins dans tous les sanctuaires qui leur appartenaient *ab antiquo* et qu'ils avaient cessé de posséder depuis 1808 : les grecs, qui avaient l'avantage d'une possession récente de plus de quarante années, s'émurent de ces réclamations, et l'empereur Nicolas écrivit à ce sujet une lettre autographe au sultan. La question s'aggravait, l'ambassadeur français M. de Lavalette usa envers le divan de mesures comminatoires et, ce qui ne s'était jamais vu depuis bien des années, fit son entrée à Constantinople sur un vaisseau de guerre français malgré la volonté de la Porte, nettement manifestée ; cet incident fit beaucoup de bruit.

M. Lavalette obtint satisfaction et par le Firman de février 1852, les latins furent remis en possession des sanctuaires que les Grecs occupaient depuis quarante ans et qu'ils avaient même rebâties à leurs frais.

Alors la Russie entra définitivement en scène par la mission du prince Menschikof. Cet ambassadeur obtint que l'on revint sur la décision prise relativement aux lieux saints. Le Divan édicta un commentaire donnant des garanties tant aux Grecs qu'aux Latins, et respectant à la fois les droits anciens de ceux-ci et les droits nouveaux de ceux-là.

L'ambassadeur Russe demanda encore qu'on prit des mesures pour empêcher les griefs aplatis de renaître dans l'avenir. Le Divan donna un refus basé sur une question de forme ; et il n'est pas admissible que pour une question de forme on dix-neuvième siècle on fasse périr près d'UN MILLION D'HOMMES.

Des plénipotentiaires réunis à Vienne rédigèrent une note qui fut adressée à St-Petersbourg, et à laquelle le czar adhéra. Elle arrangeait les affaires ; le sultan la repoussa. La guerre pouvait en résulter ; mais la Russie pour l'éviter fit une démarche toute de conciliation et proposa un compromis qui donnait satisfaction à tout le monde.

Malgré cela la Turquie déclara la guerre à la Russie. Cette guerre, nous n'hésitions pas à le dire, nous qui n'avons que de l'antipathie pour les Russes, le Cabinet de Pétersbourg ne la voulait pas.

Quels sont donc les motifs de cette guerre ? Les causes générales sont dans les rivalités traditionnelles d'influence en Orient, des grandes puissances de l'Occident, etc., etc.

A côté de ces causes générales, les causes secondaires ne manquent pas. Qui sait quelle part il faut attribuer, dans l'attitude provocatrice de la France, au régime intérieur auquel elle était soumise ? Qui sait si ce n'était pas avec joie que le Cabinet de Paris saisissait l'occasion d'une guerre où l'on avait une glorieuse alliance et des succès probables ?

(Extrait du livre des guerres contemporaines.)

Pères de famille, le prétexte de la guerre de Crimée a été une querelle de chapelles à Jérusalem, entre chrétiens catholiques et chrétiens

schismatiques.

La raison dominante a été, pour l'Empereur Napoléon III, d'imiter Napoléon I<sup>er</sup>.

Comme lui il avait ravi à la France toutes ses libertés, comme lui il a voulu lui donner, à la place, la gloire des armes en pâture.

Napoléon I<sup>er</sup> s'était, sur nos monnaies, ceint la tête d'une couronne de lauriers ; Napoléon III a voulu également avoir le droit de porter cette couronne.

Faites grand, Sire, faites grand, le sang des enfants de la France et ses trésors sont à votre disposition : Voilà les conseils des courtisans.

La guerre de Crimée a fait tuer près d'un million d'hommes en Europe et dépenser plusieurs milliards ; mais qu'importe, quand il s'agit de la gloire des monarques et d'inscrire leurs noms au panthéon de l'histoire.

Oh ! la guerre, quelle effroyable chose ! Châteaubriand a écrit, quelque part, les lignes suivantes :

Quatre jours après la bataille de Waterloo, on trouvait encore dans les sillons des soldats agonisants.

Ces lignes pèsent sur le cœur d'un honnête homme comme un cauchemar ; une fois lues on ne les oublie jamais.

Que la pauvre femme, que la pauvre mère de famille pense donc à ce qu'elle aime le plus au monde, à son enfant, couché dans un sillon sur le champ de bataille.

Depuis quatre jours et quatre nuits il est là, les entrailles sortant par une plaie béante, la mâchoire fracassée, agonisant sans secours et sans pouvoir mourir.

Pendant quatre jours, sous un soleil de feu il râle et pas une goutte d'eau pour calmer sa fièvre brûlante ; pendant quatre nuits il s'agit glacé par la fraîcheur du matin et pas une couverture pour l'abriter. A cette pensée la pauvre mère n'aura qu'à pleurer.

Mais que le père de famille contemple aussi ce spectacle ! ensuite ira-t-il, le cœur satisfait, voter une Constitution qui permet à un homme de déclarer, seul, la guerre, sans que la nation, par la voix de ses représentants, l'ait approuvée ? Le père de famille votera : Non.

Puisque les batailles, au sein de l'humanité, doivent durer tant que la justice internationale sera celle de chiens affamés se disputant un os dans la rue, il faut au moins qu'elles soient déclarées par ceux qui donnent leur sang et leur argent.

Tous les pères de famille voteront non.  
B. BRISON.

### La bonne foi du Gouvernement.

Un citoyen italien, M. Henri Cernuschi, vient d'être expulsé du territoire français :

Quel était son crime ?

M. Cernuschi avait envoyé cent mille francs au comité anti-plébiscitaire. Plus de cent de nos amis ont commis le même délit ; ils ont envoyé de l'argent au comité anti-plébiscitaire Roannais ? Pourquoi ce qui n'est pas un crime lorsqu'il s'agit de cent sous, le devient-il lorsqu'il s'agit de cent mille francs ? Qu'elle est donc cette interprétation donnée à la justice par son plus haut représentant, M. Ollivier ?

Pourquoi M. Ollivier écrivait-il le 25 avril ?

« N'écoutez pas ceux qui vous conseillent de voter non. Supposez qu'ils l'emportent le 8 mai dans le Var et partout en France, qu'arrive-t-il ? Ils se vengeraient, emprisonneraient, exileraient, ils établiraient la république sociale, etc. »

« Supposez, au contraire, que nos amis triomphent : combien tout sera différent. »

Est-ce que l'expulsion de M. Cernuschi ordonnée par M. Ollivier n'est pas un démenti éclatant donné aux paroles que nous venons de citer ?

Et lorsqu'un ministre offre de telles contradictions entre ses actes et son langage, peut-on dire qu'il agit avec bonne foi ?

Em. CRITOT.

### Comité de la gauche et de la presse démocratique de Paris et des départements.

M. Henri Cernuschi, citoyen italien, vient d'être expulsé du territoire français, qu'il habitait depuis vingt ans, pour avoir apporté son offrande au comité démocratique.

Dans son habitude de se substituer à la nation, le gouvernement oublie que les étrangers sont les hôtes de la France et non les siens.

M. Cernuschi ne violait point les lois du pays qui lui avait donné asile, en l'aidant à recouvrer sa liberté, il reconnaissait noblement l'hospitalité.

En Expulsant M. Cernuschi dans un intérêt de parti, le gouvernement a commis un acte arbitraire et injuste, contre lequel le devoir du comité est de protester hautement devant le pays.

Députés :

- |                 |                |
|-----------------|----------------|
| Emmanuel Arago, | Garnier-Pagès, |
| D. Bancel,      | Giraud,        |
| A. Crémieux,    | Glais-Bizoin,  |
| Dessaux,        | Jules Grévy,   |
| Dorrian,        | Laurent,       |
| Esquiros,       | J. Magnin,     |
| J. Favre,       | Ordinaire,     |
| Jules Ferry,    | E. Pelletan,   |
| Gagneur,        | Jules Simon,   |
| Léon Gambetta.  |                |

Délégués de la presse démocratique de Paris et des départements :

- |                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Ch. Delescluze,                     | Pierre Lefranc, |
| A. Duportal,                        | A. Peyrat,      |
| Louis Jourdan,                      | Louis Ulbach,   |
| André Lavertujon,                   | Eugène Véron,   |
| Paris, le 1 <sup>er</sup> mai 1870. |                 |

### A NOS CONCILOYENS

La Constitution nouvelle livre à l'initiative exclusive du chef de l'Etat le droit qui appartient essentiellement à tout peuple libre de réformer quand il juge nécessaire, ses intentions fondamentales, en même temps qu'elle remet au pouvoir exécutif le droit césarien d'appel au peuple, qui n'est autre que la menace permanente d'un coup d'Etat.

Telle est la Constitution qu'on vous propose. C'est votre abdication qu'on vous demande.

Voulez-vous y souscrire ? Voulez-vous renouveler les pleins pouvoirs de l'empire ?

Voulez-vous sous les apparences du système parlementaire, consolider le gouvernement personnel ? Si vous le voulez, votez Oui.

Quant à nous, nous voterons résolument NON et nous conseillons de voter

NON.

(Extrait du manifeste de la gauche et des délégués de la presse démocratique.)

### Premier complot

Tous nos lecteurs connaissent certainement aujourd'hui le fameux complot dirigé contre la personne du souverain ; complot qui, du reste, n'a même pas eu un commencement d'exécution.

Nous espérons qu'il n'en sera pas de ce projet d'attentat comme du complot de carton de 1852, qui n'avait pas d'autre but que d'assurer le succès du plébiscite pour le rétablissement de l'empire.

Jusqu'à présent, tout ce qu'on sait, c'est qu'un ancien déserteur du nom de Beurire avait chez lui des bombes explosibles et des armes et qu'il était porteur d'une correspondance compromettante : Admettons que les débats qui s'ouvriront sur cette affaire prouvent que la vie du souverain a été sérieusement menacée, en quoi cela peut-il concerner la question plébiscitaire ? Ce complot est un fait isolé, provenant d'une initiative toute personnelle et que l'on vote oui ou non ; qu'il y ait cinq millions de suffrages pour ou contre le plébiscite, on ne saurait empêcher un homme de concevoir un projet d'attentat.

Il serait donc insensé de se laisser influencer par la nouvelle de ce complot qui est le fait d'un seul homme, ou de deux ou trois personnes tout au plus.

Il nous semble au contraire que les électeurs devraient trouver dans ces menaces perpétuelles à l'adresse du souverain, dans cette impossibilité

### FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

#### LA ROZIERE DE LA RUE SAINT-DENIS

Par Francis Tesson.

— Tu te méprends Pierre, reprit doucement la pauvre femme ; ce n'est pas de cela que je voulais te parler.

— Explique-toi alors.

— Il s'agit de nos enfants.

Elle appuya sur ces deux mots, *nos enfants*, avec une insistance particulière, qui fit tressaillir le joueur.

— Voyons cela, dit-il en se laissant tomber sur une chaise.

— Tu l'aurais oublié, peut-être ? demanda Fortunée en dardant sur lui deux regards pleins de fièvre.

Pierre Michon hésita :

— Non ; oh ! non, balbutia-t-il ; mais la dureté des temps, le manque de pain, le manque d'ouvrage ; tu sais, nous étions dans la misère jusqu'au cou. Là bas du moins, le pauvre petit aura mangé sa suffisance.

— Mais aujourd'hui ?

— Eh bien ?

— Aujourd'hui, que nous travaillons l'un et l'autre ; aujourd'hui que grâce à Dieu la vie est moins dure, et qu'on peut joindre les deux bouts ensemble...

— Oui...

— Nous le reprendrons ici, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Oh ! merci, mon Pierre, s'écria-t-elle en l'étreignant dans ses bras, je vois bien que tu es toujours mon mari bien-aimé.

— Et elle se mit à babiller mille choses touchantes sur les tendresses qu'elle prodiguait au pauvre déshérité.

— Oh ! balbutia-t-elle, je veux lui faire oublier ces deux longues années d'abandon. Je lui payerai en caresse tout ce qu'il n'a pas eu d'amour, capital et intérêt, à un taux usuraire. Tu ne t'en montreras pas jalouse, n'est-ce pas, ma petite André, ajouta-t-elle en se penchant vers le berceau de sa fille qu'elle embrassa à plusieurs reprises sans qu'un remords cette fois vint empoussiérer sa joie.

— Il est ton frère, ajouta-t-elle, comme si l'enfant était pu l'entendre, il est ton frère ; et de plus il a été malheureux. Il l'aimera, et devenu grand il te bercera dans ton lit comme fait ta mère.

Elle allait par la chambre, le bonheur lui troublant la raison ; elle parlait aux chaises, au lit, à la commode, aux tableaux qui tapissaient les murs, aux rideaux qui garnissaient la fenêtre, elle embrassait sa fille ; elle disait comme pour rejeter un secret qui l'eût étouffée.

— Il va revenir ! il va revenir !

Le bonheur à des rayonnements.

Pierre, en présence de cette effusion qui tenait du délire, se sentait devenir tout autre ; des pleurs mouillaient ses yeux malgré lui et il pensait :

— En vérité, c'est là qu'est le bonheur : entre cette femme qui m'aime et ces deux enfants qui me chériront.

Il embrassa tendrement Fortunée.

— Demain, lui dit-il, d'une voix que l'émotion faisait trembler, demain nous irons tous deux reprendre là-bas notre enfant.

Mais tout à coup son front se rembrunit.

Est-ce qu'il y a sous les cieux des jours sans nuages ?

— Mais il faut de l'argent, fit-il.

— Quel argent ?

— Tu sais bien ?

— Eh non ! dit-elle d'un air moitié étonné, moitié craintif.

— Il y a des frais à rembourser là-bas.

— Ah !

— Pauvre chère ! le ciel est dur aux pauvres gens. Nous avons déposé notre enfant au tour des Enfants-Trouvés, c'est bien ; nous l'avons abandonné deux ans, c'est fort bien. Aujourd'hui nous voulons le reprendre, soit ; on nous le rendra, mais il faut auparavant payer là-bas les dépenses qu'on a faites pour lui.

— Et sans-tu ce qu'on exigera, demanda-t-elle ?

— Pas loin de deux cents francs.

— C'est une somme cela, sais-tu, Pierre ?

— Hélas ! oui, c'est une somme !

Et il songea à part soi que depuis bien des mois cet argent serait en possession si, pareil à Judas qui vendit son maître, il n'avait pas vendu au démon du jeu le prix de son enfant.

Fortunée l'examinait à la dérobée ; elle le vit refréner deux larmes échappées de ses yeux.

— Où trouver deux cents francs ? demanda-t-elle d'une voix triste et douce ; peut-être as-tu des économies, Pierre ?

Non, articula-t-il d'une voix étranglée.

Le cœur des femmes contient d'innombrables trésors d'indulgence.

Elle s'agenouilla tendrement devant Pierre Michon qui, affaissé sur sa chaise, le front bas, les bras tombants, paraissait anéanti.

Elle prit entre ses mains brûlantes les mains froides de l'ouvrier graveur.

Puis, avec une câlinerie, avec une grâce adorables, glissant jusque sous les lèvres de son mari son front mat et pâle comme la cire, elle murmura :

— J'ai la somme.

— Toi ! toi ! fit-il vivement et comme réveillé en sursaut.

— Moi-même.

— Comment cela ? Par quel moyen ?

— J'ai travaillé, j'ai économisé, j'ai veillé bien des fois la nuit, j'ai amassé sou à sou, dans un vieux bas...

— Combien ?

— Plus qu'il ne faut.

— Tu as fait cela, ô bonne, ô divine créature, s'écria-t-il. Tandis que j'oubliais, tu te souvenais ; toi ! Tandis que je gaspillais follement mon argent et ma vie, toi sans rien dire, toi sans te plaindre, tu veillais, tu jeûnais. Ah ! je suis indigne de toi. Repousse-moi, accable-moi de ton mépris ; je l'ai bien mérité.

— Oublions le passé, dit-elle en lui faisant un collier de ses deux bras.

Le lendemain dès le point du jour Pierre Michon fut sur pied.

— Donnez-moi l'argent, dit-il à Fortunée ; tandis que tu garderas André, je cours là-bas chercher le petit.

L'argent qu'avait économisé la fleuriste n'était point enroulé dans un vieux bas comme elle le prétendait plaisamment la veille.

Mais, dans un coin de la chambre, au fond d'une antique commode en noyer toute rongée de vers, mais brillante encore sous la triple couche de cire qui la recouvrait

comme un fard adroïtement appliqué sur les rives du visage, derrière un tas de vieux linges, se cachait une tirelire en terre cuite ; une vénérable tirelire, faite toute expresse pour mettre à l'abri d'une visite indiscrette le dépôt qu'on lui confiait.

Une fente étroite, longue d'un pouce laissait pénétrer les pièces ; mais une fois entré l'argent ne pouvait plus sortir.

Le nid gardait ses oisillons ;

La prison gardait ses prisonniers ;

La caisse gardait son trésor.

Il eût fallu briser la tirelire en terre cuite pour en tirer le dépôt que recelait ses flancs.

La main de Fortunée tremblait légèrement lorsqu'elle tira de sa cachette la tirelire qui contenait son épargne et qu'elle avait remplie pièce à pièce, grâce à ses veilles obstinées à la lueur d'une lampe fumeuse, quand l'horloge laissait tristement tomber dans l'espace le tintement des heures de la nuit, quand la bise ébranlait les fenêtres mal closes de la chambre ; quand le froid bleuisait ses mains amaigries et glissait sous ses doigts opiniâtres la molle étoffe dont elle confectionnait ses roses.

Dieu pourrait nous dire quel poème de larmes, de privations, de souvenirs et d'espérances contenait cette frêle enveloppe de terre vernie.

— C'est le rachat de mon enfant, murmura Fortunée ; et sans plus hésiter elle brisa la tirelire contre le pavé.

Il s'en échappa une joyeuse volée de piécettes de toutes couleurs et de toutes valeurs.

De gros sous rongés de rouille ;

Des pièces de dix sous, de vingt sous, de trente sous, de cinquante sous ;

Des décimes démonétisés, ayant doublé de valeur chez les orfèvres ;

De gros écus de cinq francs étonnés de n'avoir pas encore rendu visite à la chaudière de la monnaie.

Et jusqu'à un royal louis d'or, à l'effigie de Louis XVIII, presque honteux de s'être venu encaillonner au milieu de cette foule bigarrée.

Fortunée battit des mains à la vue de cette petite fortune ainsi éparpillée au grand air.

Puis elle ramassa les pièces éparses les compta, les rangea ; le beau Louis d'or d'un côté, les piécettes d'argent d'un autre, les gros sous à part.

(A Suivre.)

matérielle de le mettre à l'abri d'un rancune personnel, un nouveau motif pour repousser un plébiscite qui fait reposer sur la tête d'un homme les destinées du pays.

Au sujet du complot, voici ce que nous lisons dans l'*Avenir National*.

Il n'y a, à Paris, et il n'y aura certainement en France, qu'une opinion sur le complot Beaurie. Parmi toutes les appréciations dont ce complot est l'objet, nous choisissons de préférence celles de deux journaux, le *Temps* et le *Journal de Paris*, dont la modération est bien connue. Voici d'abord comment s'exprime le *Journal de Paris* qui, depuis le 2 janvier, a montré, dans les premiers jours tant de sympathie et, depuis la retraite de M. Daru, tant d'indulgence pour le ministère Ollivier. — J. Mahias.

On lit dans le *Journal de Paris* :  
L'événement du jour est la découverte d'un complot contre le chef de l'Etat. Hier, nous étions fort sceptique au sujet de ce complot qui vient d'une façon si opportune favoriser la propagande dévorante des agents de l'administration. Ce scepticisme était d'ailleurs justifié par ce qui s'est passé pour les complots du mois de juin et du mois de février. Mais aujourd'hui le *Journal officiel* a parlé. Il publie ce matin une note que nous reproduisons plus loin et qui ne nous permet plus de douter que la police n'ait découvert une conspiration ayant pour but d'attenter à la vie de l'Empereur. Toutefois, il est permis de se demander si les détails qui, nous sont donnés par un certain nombre de journaux d'hier soir et de ce matin ne pèchent pas par un peu d'exagération. L'un d'eux va jusqu'à déclarer qu'il s'agissait de faire sauter Paris au moyen de bombes placées dans les égouts.

Nous l'avons, en dormant, madame, échappé belle.

Il est vrai que notre confrère ajoute : « Nous donnons ce renseignement sous réserve. » Le *Figaro*, s'inspirant de procédés qui rappellent l'affaire Troppmann, publiée à sa première page les plans, coupe et élévation des bombes saisies chez l'un des inculpés. Cette mise en scène est, on le voit, fort habilement faite. Cependant, d'après la note du *Journal officiel*, le nombre des personnes arrêtées sous l'inculpation de complot est fort restreint. M. Lermina a été arrêté sous la prévention d'offenses à la personne de l'empereur, et les ouvriers qui font partie du bureau parisien de l'*Association internationale des travailleurs* sont arrêtés, non pas sous l'inculpation de complot, mais comme membres d'une association illicite dont le siège est hors de France.

Nous ne doutons pas que la justice ne se hâte d'instruire cette affaire. Si l'instruction durait 3 mois, comme celle du complot de février, bien des personnes seraient tentées de croire que ce nouveau complot n'est qu'une manœuvre plébiscitaire destinée à faire tomber dans l'urne quelques millions de oui. S'il est établi par cette instruction que les faits sont aussi graves qu'on le prétend, nous serons forcés de reconnaître que les conspirateurs sur lesquels on vient de mettre la main, sont des ennemis bien dangereux pour l'empire : car ils ont montré en tout ceci une habileté extrême. En se faisant arrêter avec des lettres compromettantes un plan de conspiration et des bombes au picate de potasse, ils assurent, il est vrai, le succès du plébiscite, qui n'avait pas besoin d'une conspiration pour avoir la majorité ; mais ils fournissent en même temps aux partisans du vote négatif un de l'abstention un argument sérieux pour déclarer que le résultat du vote du 8 mai n'est pas sincère : car les bruits de complot auront rallié au vote affirmatif des millions de citoyens qui auraient voté tout autrement. Toutefois, l'excès en tout est un défaut, et en prenant si peu de précautions pour échapper à la police, en voulant se montrer si peu expérimentés, ces machiavéliques conspirateurs ont dévoilé trop clairement leur but. Mais nous faisons là une supposition toute gratuite. Il est possible que M. Baurie et ses complices soient parfaitement sérieux. Dans ce cas, leur inexpérience aura porté un préjudice grave à l'empire.

On lit dans le *Temps* :

Le gouvernement a senti la nécessité de s'expliquer sans retard sur les arrestations et sur les bruits de complot. On trouvera plus loin trois notes qui ont paru hier et ce matin dans les deux éditions du *Journal officiel*. D'après la division même de ces notes, il paraît que les arrestations opérées ne se rattachent pas toutes à la même affaire, et la *Gazette des Tribunaux* fait d'ailleurs expressément la distinction que le *Journal officiel* paraît sous-entendre. L'un des mandats décernés et suivis d'effet se rapporte à un fait de réunion publique ; d'autres à la société de l'*Association internationale des travailleurs*, dont le comité français, déclaré dissous par les tribunaux, s'était, dit-on, reconstitué. Trois arrestations, enfin, se rapportent au complot, dont l'existence est affirmée par le gouvernement. L'un porte sur un individu récemment venu de Londres, et qui aurait été trouvé muni d'un revolver et de papiers compromettants, notamment d'une lettre attribuée à M. Florens. Cet individu, nommé Baurie, ancien détenu, aurait fait sur-le-champ, des aveux, et c'est à ces aveux que doivent se rattacher sans doute, bien que le *Journal officiel* ne le précise pas, d'autres arrestations au nombre de deux, paraît-il, qui ont été opérées avant-hier au soir. Le *Journal officiel* dit que chez l'un des individus arrêtés dans la soirée, on a trouvé une caisse de bombes et de la poudre explosive ; mais il résulte des renseignements plus circonstanciés de la *Gazette des Tribunaux* que le *Journal officiel* commet, sur ce point, une erreur. L'individu au domicile duquel ont été trouvées des bombes, a pu s'échapper dans des circonstances qui ne paraissent pas, quant à présent, bien établies. D'après la *Gazette des Tribunaux*, il aurait été surpris chez lui ; d'après le *Figaro*, au contraire, il aurait été trouvé par les agents au moment où il se promenait sur le boulevard de Belleville. Mais, dans les deux versions, il aurait été arraché aux agents par des passant ou par des amis. Cette disparition est des plus regrettables, et il faut désirer que cet individu se retrouve, car son absence ferait une lacune des plus fâcheuses dans l'instruction. Le domicile qui a servi de réceptacle aux bombes n'est pas non plus indiqué avec précision. La *Gazette des Tribunaux* indique vaguement le quartier du Père-Lachaise ; le *Gaulois* parle d'une ruelle de Belleville, dont il croit, nous ne savons pourquoi, « devoir taire le nom ». Il y a aussi quelque incertitude relativement aux bombes elles-mêmes, renfermées, d'après le *Gaulois*, dans une caisse de provenance étrangère, et néanmoins, d'après le même journal, fabriquées à Paris.

Mais ce qui est parfaitement avéré, c'est l'existence des bombes. Le *Figaro* et le *Gaulois* en publient

des dessins qui sont très-concordants, et qui ne peuvent avoir été communiqués que par l'autorité. Ces exhibitions laïves, accompagnées de descriptions les plus minutieuses, ne peuvent manquer de frapper les imaginations. Avons-nous besoin d'ajouter qu'elles seraient de la plus haute imprudence, si elles ne témoignaient en même temps de l'imperturbable et juste confiance de l'autorité dans la sagesse des populations ? Le gouvernement est évidemment convaincu qu'il peut sans danger exhiber des machines infernales avec la manière de s'en servir, sans suggérer à personne l'idée de les imiter, et qu'il peut faire peur aux bons, sans encourager les méchants. Nous croyons qu'il a parfaitement raison, mais sa confiance même est faite pour rassurer les esprits que l'exhibition de ces engins redoutables semblerait devoir alarmer.

Le gouvernement a, dit-on, l'intention de poursuivre l'instruction de cette affaire au grand jour, et d'instruire le public dans le plus bref délai aux « détails du complot dirigé contre la vie de l'empereur. Nous ne savons si la description des bombes se rattache à cette intention, mais il ne faudrait pas confondre ce qui semble devoir se passer avec ce qu'on appelle l'instruction publique en Angleterre. On sait assez que chez nos voisins, l'instruction publique ne consiste pas à communiquer des notes aux journaux, et qu'elle est, au contraire, du commencement à la fin, une vraie procédure, engagée sous les yeux et sous le contrôle du public.

Nous croyons devoir nous borner aujourd'hui à préciser l'état des choses, tel qu'il résulte des faits livrés au public par l'autorité. Nous n'avons pas, quant à présent, d'opinion à émettre. Nous pouvons bien exprimer une fois de plus, mais d'une manière tout à fait générale, notre sentiment sur de telles entreprises, non moins ineptes que coupables. Mais pour appliquer ce jugement général aux faits actuels, nous devons attendre tout au moins que M. Florens, signalé comme instigateur du complot, ait eu le temps de s'expliquer ou de protester.

Deuxième complot.

Celui-ci est tout à fait drôle. Depuis l'arrestation de Beaurie, la police voit partout des bombes.

Dimanche dernier, aux courses de Longchamps, on a arrêté un Anglais qui avait mis pantalon bas et dont on avait pris les fesses pour des bombes explosives.

Voici la note de la *Gazette des Tribunaux* au sujet de ce nouveau complot :

Plusieurs journaux racontent qu'hier, aux courses de Longchamps, un individu qui était signalé à la police a été arrêté sur la piste et trouvé porteur d'un revolver et d'un poignard. Le fait qui a donné lieu à cette nouvelle a été démenté.

L'individu arrêté est un Anglais qui a déjà plusieurs fois donné des signes d'aliénation mentale, et qui, par l'indécence de son attitude, avait provoqué autour de lui un certain scandale.

Il n'était porteur d'aucune arme. Comme on le voit, l'empereur n'a couru que le risque d'être empoisonné sur son passage ; il y en a bien d'autres qui ont passé par là et qui n'en sont pas morts.

Nous demanderons si le *Figaro*, et le *Moniteur* donneront le plan, la coupe et l'élévation des... bombes de cet Anglais sans pudeur, comme ils l'ont fait pour les bombes de Beaurie.

Ce serait assez juste.

Em. CRITOT.

COMLOT DE 1857

En 1857, la police arrêta entre autres, un certain Bartolotti venu de Londres pour tuer l'empereur. Il avoua, dénonça. On arrêta diverses personnes. D'autres, demeurées libres, furent impliquées dans l'affaire Ledru-Rollin figurant au premier rang parmi les conspirateurs dénoncés par ledit Bartolotti.

L'affaire vint en cour d'assises, en un temps où l'on peut dire, sans risque de blesser la vérité, que la défense n'avait pas ses condées franches, et que la publicité, la vraie garantie de la défense, était soumise au bon vouloir du pouvoir exécutif.

Sur les allégations de ce Bartolotti, — si prompt à se faire arrêter et si prompt à dénoncer, — Ledru-Rollin, Tibaldi et autres furent condamnés. Le Bartolotti eut pour son compte quinze ans de réclusion.

Quelques semaines après, l'*Indépendance belge* annonçait que le Bartolotti en question, suivi d'un sien comparse, nommé Grilli, avait été mis en liberté, conduit à la frontière, et muni de subsides pour retourner en son pays.

COMLOT DE 1852.

Le complot d'aujourd'hui nous a remis en mémoire, avant-hier, le fameux complot qui éclata aussi en 1852 au moment du plébiscite pour le rétablissement de l'empire. Alors, comme aujourd'hui, le *Journal officiel* et la *Gazette des Tribunaux*, prévenant l'instruction, racontèrent les faits, préoccupés surtout de l'effet à produire avant l'ouverture du scrutin.

Voici le récit du *Moniteur universel*, journal officiel, du 26 septembre 1852 :

« Depuis quelque temps le ministre de la police générale était prévenu d'un complot qui se tramait contre la vie du prince-président et dont il suivait la marche avec vigilance.

« Par dépêche de ce jour, le gouvernement a appris que le 24 septembre une machine infernale a été saisie à Marseille. Elle se compose de quatre bombes à feu principales et de 250 canons ordinaires.

« Les canons contenaient 1,500 balles. « Les auteurs du complot sont arrêtés et toutes les ramifications en sont connues. La justice est saisie.

« Voici les circonstances qui ont précédé la saisie de la machine infernale et l'arrestation des auteurs du complot.

« Depuis quelque temps le ministre de la police générale était sur la trace d'une société secrète dont le but devenait chaque jour plus manifeste. Elle avait pour but d'attenter à la vie du prince-président. La ville de Marseille avait été choisie pour l'exécution de ce complot. M. Sylvain Blot, inspecteur-général du ministère de la police, en suivait le développement et la marche.

« La confection d'une machine infernale ayant été résolue, plusieurs, affiliés se mirent à l'œuvre et

la machine fut assez rapidement terminée ; elle se composait de 250 canons de fusil et de 4 canons de tromblon de fort calibre, le tout se divisant en 28 assemblages ; ces 28 pièces furent, pour plus de précaution, déposées en 28 endroits différents jusqu'au moment où on aurait pu trouver un local convenable pour poser et monter la machine. Les conjurés s'occupèrent, dès-lors du choix de cet emplacement qui devait être naturellement situé sur le passage de S. A. le prince-président. Ils arrêtèrent d'abord leur choix à un premier étage d'une maison de la rue d'Aix, où ils devaient transporter et monter la machine la nuit qui précéderait l'arrivée du prince à Marseille. Quelques soupçons des conjurés les firent renoncer à ce premier choix ; un second emplacement fut choisi ; comme le premier, il était situé sur le passage du prince, grand chemin d'Aix, une petite maison y fut louée tout entière : elle se composait d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage partagé en deux pièces, avec 3 fenêtres de front. La machine infernale devait être placée au premier étage ; c'est dans cet emplacement même qu'elle a été saisie.

« Au moment où on s'en est emparé, un des conjurés était dans la maison même où se trouvait la machine infernale ; il y a été arrêté, et les autres ont été trouvés soit à leur domicile, soit dans différents lieux où la police s'était assurée de leur présence.

« Voici maintenant les deux notes de la *Gazette des Tribunaux* des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1852 :

« La *Patrie* publie ce soir les détails suivants à l'occasion de la découverte et de la saisie opérée à Marseille d'une machine infernale.

« Lorsque la force publique s'est présentée dans la maison où était déposée la machine infernale, les nommés Gaillard, horloger, et Baekker, forgeron, s'y trouvaient réunis. Gaillard, en entendant frapper à la porte de la rue, a d'abord, par précaution éteint la chandelle qui était sur une petite table auprès de la machine. Il s'est ensuite présenté à la fenêtre du premier étage en demandant : « Qui est là ? » C'est alors qu'il aperçut les agents.

« Descendant aussitôt précipitamment l'escalier qui conduisait dans une petite cour située derrière sa maison, et ne sachant comment s'échapper, il s'est au péril de sa vie, précipité dans un puits qui communiquait avec une maison voisine, et de là, gagnant les toits d'une autre maison, il est parvenu à se soustraire aux recherches de la police. Baekker, moins agile et moins audacieux que Gaillard, est tombé en cherchant à gagner une porte de derrière et a pu être saisi par les agents.

« La machine infernale a été transportée, le 26, de la préfecture, où elle avait d'abord été déposée, dans une des salles du greffe du tribunal.

« La cour d'appel a évoqué l'affaire et commencé l'instruction. C'est donc la cour d'assises et non la haute cour qui sera appelée à juger les auteurs du complot.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Le nommé Gaillard, principal auteur de la machine infernale de Marseille, et qui avait réussi à prendre la fuite au moment de la saisie de la machine, vient d'être arrêté à Saint-Etienne. Il est entre les mains de la justice, et il a fait les aveux les plus complets.

« On sait que ces détails, donnés par le *Journal officiel* et la *Gazette des Tribunaux*, eurent l'effet qu'on en attendait. Et ici nous réitérons le récit que nous avons emprunté au *Siecle*, y a deux jours :

« Les feuilles officieuses décrivent minutieusement la machine meurtrière.

« Les peureux, qui commençaient à se rassurer, — il y avait près d'un an qu'on les avait sauvés, — les peureux tremblèrent de nouveau.

« Le reste du voyage présidentiel ne fut plus qu'une marche triomphale.

« La police cependant continuait de poursuivre les conspirateurs.

« Les journaux annoncèrent l'arrestation du principal coupable. Il s'appelait « Gaillard », au dire des feuilles officieuses de l'époque. On annoça son interrogatoire, sa prochaine comparution devant les juges.

« Sur ces entrefaites, le voyage du prince président s'acheva ; le Sénat le nomma empereur ; le peuple ratifia l'œuvre sénatoriale par huit millions de oui, et le complot s'évanouit. Machine infernale, machiniste, conspirateur et complices, tout disparut. Nul juge ne les jugea, et onéques, après le vote, on n'en entendit parler. Le tour était joué.

Paris, le 3 mai, 1870.

A. M. Paul Dalloz, rédacteur en chef du *Moniteur universel*.

« Monsieur le rédacteur,

« Vous demandez au Gouvernement de déclarer qu'il ne sera pas jeté dans la réaction par les douloureuses mesures de résistance auxquelles le contraignent des ennemis qui il avait cru apaisés par des mesures de clémence et de conciliation sans exemple.

« Lisez dans les journaux qui ont paru ce matin le compte-rendu de l'une des réunions publiques qui se sont tenues hier à Paris. Existe-t-il en Europe un seul pays dans lequel on puisse dire contre un gouvernement ce que, depuis huit jours, on dit du Gouvernement de l'Empereur ?

« D'ailleurs, qui parle de réaction ?

« Le Gouvernement a dit au peuple : ni réaction, ni révolution, la liberté !

« Y a-t-il quelqu'un qui ait répondu réaction ?

« Personne.

« Mais il en est qui ont répondu : Révolution.

« Ne vous inquiétez donc pas d'une réaction que personne ne conseille.

« Préoccupez-vous plutôt d'une révolution décidée, pour triompher, à ne reculer devant aucun moyen !

« La liberté ne serait en péril que si le peuple accueillait avec froideur le plébiscite libéral.

« Si, comme j'en suis sûr, il l'accueille par une immense majorité, la liberté est irrévocablement fondée, sous la sauvegarde des Napoléon.

« Compliments cordiaux.

« EMILE OLLIVIER. »

St-Germain, 1<sup>er</sup> mai 1870.

Monsieur, Je lis à l'instant, dans votre journal, un article concernant nos élections. Laissez-moi, monsieur, vous remercier de tout l'intérêt que vous semblez vouloir prendre pour notre canton qui, entre nous soit dit, ne vous regarde nullement.

Vous taxez d'ignorance ses électeurs, vous faites un crime à M. Meandre de rappeler les antécédents de sa famille, M. Baude en eut-il pu faire autant ? Ne nous rappelons nous pas tous qu'il est celui qui a voté l'indemnité des 15 millions pour l'Angleterre ? est-ce le papa de M. Meandre, comme vous le dites méchamment, ou celui de M. Baude ? répondez donc s'il vous plaît ?

En étant un conseiller général nous voulions un conseiller pour notre canton et non pour notre arrondissement, comme le disaient ou semblaient le dire plusieurs articles de journaux ; M. Meandre réunit toutes les conditions et capacités voulues pour la chose, le vote presque unanime est là pour le dire ?

Il est triste, je l'avoue, de voir quelques conseillers municipaux donner leurs démissions ; je suis le premier à le regretter, mais il est encore plus triste et plus déplorable de voir des gens à qui M. Meandre père a rendu les plus éminents services se tourner contre lui, non dans un motif d'intérêt local, mais de pure jalousie.

Voici, monsieur, ce que je tenais à vous dire, et si vous voulez être impartial, vous avez toute permission et toute latitude d'insérer la présente dans votre journal, et si vous voulez distribuer dimanche encore, comme aujourd'hui, votre journal et au même prix.

Un électeur de M. Meandre.

Il est facile de reconnaître que cette lettre n'est pas une réponse à notre dernier article sur l'élection de St-Germain-Laval.

Jamais nous n'avons attaqué le père de M. Meandre de Sugny, et nous n'avions, par conséquent, ni à critiquer ni à défendre celui de M. Baude.

Que disions-nous il y a huit jours ? Nous reprochions à M. Meandre de ne s'appuyer sur aucun titre personnel et de se prévaloir exclusivement du souvenir de son père.

Nous louions M. Baude de donner pour raisons de sa candidature son mérite et son expérience acquise.

Avons-nous dit autre chose ? Non. Il est donc parfaitement injuste de venir reprocher à M. Baude la participation de son père à des actes commis sous le gouvernement de juillet.

Nous n'avons pas autorisé, par notre article, une pareille polémique, et notre correspondant qui signe, un électeur de M. Meandre, prouve la vérité de ce que nous avançons il y a huit jours, lorsque nous disions que les électeurs de St-Germain-Laval avaient été guidés par des raisons étrangères à la question.

Maintenant nous nous permettons de dire à notre correspondant, dut-il s'en étonner beaucoup, que les affaires de son canton nous intéressent beaucoup et nous intéressent autant que lui. Le conseiller général de St-Germain-Laval a, malheureusement, une certaine influence sur des questions départementales qui nous concernent. Notre aimable correspondant ne s'en doute probablement pas, néanmoins cela est ; et quand on donne au département un mauvais conseiller général ou un conseiller incapable, on trouve des gens qui en souffrent, aussi bien à Roanne qu'à St-Germain-Laval.

Nous prions donc l'électeur de M. Meandre de ne pas éprouver une trop grande surprise, si dans l'avenir comme par le passé, nous continuons à nous occuper de l'arrondissement sans prendre son avis.

Il a, du reste, toujours le droit de nous envoyer son blâme ou son approbation, pourvu que ce soit au même prix que dimanche dernier, comme il le dit très-spirituellement. Il pourrait également éviter une petite faiblesse inexcusable chez un homme qui sait écrire : celle de ne pas oser signer une lettre, après tout fort convenable.

Em. CRITOT.

Monsieur le directeur du *Courrier*, Il est de mon devoir comme électeur respectant le suffrage universel et comme père de famille qui préférerait qu'on emploie plutôt mes fils à poursuivre leur instruction qu'à servir de secrétaire à M. Girerd, de venir vous prier d'insérer dans votre estimable journal la copie d'une profession de foi que voici :

« Oui, c'est l'empire, l'ordre, la paix et la liberté.

« Non, c'est le désordre, la révolution, le socialisme.

« Avez-vous confiance à l'empereur ? Venez voter Oui.

« Ne pas voter c'est dire Non.

« GIRERD. »

Je vous en remets cinq espèces écrites différemment ; vous connaîtrez facilement qu'elles sont écrites par des mains enfantines, et je vous affirme cela, en classe chez les frères ; je ne puis croire que ces messieurs aient reçu des ordres pour cela.

Un zèle semblable de la part de M. Girerd ne me prouve qu'une chose, qu'il espère parvenir, lui qui est déjà notaire, président de la fanfare, adjoint faisant fonction de maire, suppléant du juge de paix, etc., etc., en grimpa de titre en titre à remplacer au Corps législatif celui à qui il a succédé dans le notariat de St-Just-la-Pendue.

Un abonné.

On nous prie d'annoncer la grande fête des Promenades Popule, qui aura lieu à Roanne le dimanche 22 mai. Dimanche prochain, nous donnerons le programme de cette fête.

Hier jeudi, la troupe de St-Etienne a fait ses débuts au théâtre de Roanne. Il y avait malheureusement peu de monde. Beaucoup de personnes croyaient avoir affaire encore au personnel de M. Georgis.

La place nous manque pour rendre compte de cette première soirée qui a produit une excellente impression.

M. Marius et M<sup>lle</sup> Magnan ont été très-applaudis dans la Pluie et le beau Temps ; M. Marius déjà nommé dans la Grève des Forgerons et M. Paul Didier dans la Consigne.

Bon succès à nos nouveaux artistes. Nous reviendrons sur leurs débuts dimanche prochain.

**SOCIÉTÉ CIVILE  
DE LA  
FORÊT DE BÉLESTA  
(ARIÈGE)**

Réunion des Actionnaires le mardi 7 juin 1870  
Messieurs les actionnaires de la Société civile de la forêt de Bélesta sont convoqués à se réunir le sept juin mil huit cent soixante-dix, à deux heures et demi du soir, dans la salle d'audience du tribunal civil de Roanne (Loire), en assemblée ordinaire et extraordinaire, pour :

- 1° Entendre et approuver le compte-rendu des opérations qui ont eu lieu depuis le trente-un mars mil huit cent soixante-neuf jusqu'au trente-un mars mil huit cent soixante-dix.
- 2° Nommer un membre du Comité de surveillance pour cinq ans, en remplacement du membre sortant, qui peut-être réélu;
- 3° Nommer un Gardien général de ladite Forêt et dépendances, en remplacement de M. Joseph Combes, décédé;
- 3° Approuver toutes acquisitions et transactions faites dans l'intérêt de la Société, et prononcer sur tous les intérêts d'icelle, conformément aux statuts.

Il est observé :  
1° Qu'il ne sera admis à l'assemblée que les titulaires d'actions ou leurs cessionnaires, d'après le registre des transferts, mais que chaque intéressé peut se faire représenter par un mandataire en vertu d'acte notarié, pourvu que ce mandataire soit lui-même intéressé; et que les mandataires seront tenus de déposer leurs pouvoirs notariés sur le bureau de l'assemblée;

2° Que tous les co-propriétaires indivis sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne;

3° Que le sept juin et jours suivants, les dimanches et fêtes exceptés, il sera payé, au bureau de la Société, à Roanne, rue de la Paroisse, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, un dividende de trois pour cent contre quittance et sur la production des titres d'actions, pour y mentionner le paiement, et que les dividendes qui ne seront pas perçus dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits au profit de la Société.

Roanne, le 7 mai 1870.

Le Gérant,  
VALLAS.

Vu par les membres du Comité de surveillance:

DE GIRARDIER, Président, D'ARLEMPDE, Vice-Président, NARCISSE ANDUZE, A. HÉRAIL, ROCHE.

**VENTE  
En gros ou en détail  
DU MATÉRIEL**

**FILATURE DE COTON  
ET DES BATIMENTS**

Sis à Roanne, rue des Planches.

S'adresser à M. AUROUX, notaire, ou à M. LAFAY, mécanicien, ou à M. Hypolite CHAVERONNIER, rue Beaulieu, à Roanne.

**A VENDRE  
POUR CAUSE DE DÉCÈS  
FONDS DE BOTTIER**

bien achalandé

Avec Outillage et Marchandises fabriquées

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CHATAIGNIER, faubourg Clermont, ou à M. DESBENOIT fils, tanneur, rue des Tanneries.

**ENTREPOT DE VINS BEAUJOLAIS**

DE ST-NIZIER, DE LA COTE  
ET VIN BLANC DE POUILLY-SUR-LOIRE

De M. NESME

Représenté à Roanne par P. DALLÉRY  
Magasin et entrepôt, rue de Sully.

**BEAUTÉ DU TEINT**

L'Extrait de Fleurs de lys de Bayle, dissipe et prévient : rides, rougeurs, hâle, masques, dartres, boutons et feux au visage; dispense de l'emploi des farins, et donne au teint : beauté, fraîcheur, éclat, fi. 5 fr.; — Eau anti-pelléculaire de Bayle, 6 fr. — Pomme anti-pelléculaire de Bayle, 5 fr., pour détruire les pellicules, arrêter la chute des cheveux, faire repousser et blanchir. Pharm., 64, rue Basse-du-Rempart, Paris, et tous les parfumeurs.

A Roanne, chez MM. GARNIER, pharmacien, rue du Collège, 30; à St-Etienne, DELPY, pharmacien, rue St-Louis.

**PAPIER WLINSI**

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivé, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison 1 fr 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

**MUSCULINE-GUICHON**

POTIONS ALCOOLIQUES  
Préparées au Monastère de Notre-Dame-des-Dombes (Ain).

La Musculine-Guichon donne des résultats vraiment remarquables, dans la Gastralgie, le Dyspepsie, l'Anémie, la Diarrhée chronique. — La Boite, 2 fr. Les Potions alcooliques, combinées avec la Musculine, constituent le traitement le plus efficace de la Phthisie et de la Consomption. — Le Flacon, 3 fr. Traitement complet, pour 26 jours, 50 fr. S'adresser au procureur du Monastère.

**PLUS D'HERNIES**

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, pandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ<sup>es</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Brian<sup>e</sup>, aux Herbiers (Vendée).

ANCIENNE MAISON MAURY ET DUMAS, A NIMES  
**DIX ANS DE GARANTIES  
MANUFACTURE DE PIANOS**

Médaille d'or, 1<sup>er</sup> prix, Diplôme d'honneur, 1861, hors concours, 1862

**DUMAS FILS ET COLIN**

Inventeur du système Lévigra de Piano expressif et du Piano à Barrages en fer, genre américain, système A. Dumas fils et Colin. Breveté en France et à l'étranger, (s. g. d. g.)

Dépôt chez M<sup>me</sup> CANU-ANDRÉA, professeur de piano et de chant à Roanne, 30, rue Impériale.

Suivant toujours les traditions et marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous venons encore d'ajouter à nos brevets de pianos lévigra et mutisme, celui de *Pianos à Barrages en fer, genre américain*.

Nous avons été frappés de la puissance de son des pianos américains dont on a tant parlé à l'Exposition universelle. Mais deux choses nuisent beaucoup au succès de ces instruments : ce sont d'abord, au point de vue de l'art, leur sonorité criarde et métallique, et, ensuite, au point de vue commercial, leur prix exorbitant.

Dans les pianos américains, la solidité et la sonorité sont obtenues au moyen d'un barrage en fer plein fixé sur le devant de l'instrument, au-dessus de la table d'harmonie et des cordes; dès lors, on comprend aisément que les vibrations de la table et des cordes se communiquent à cette épaisse armature de fer qui, elle-même, entre en vibration et renforce le son, mais d'une manière désagréable : de là leur sonorité criarde et métallique.

Pour obvier à ces inconvénients, et après un travail consciencieux et des essais multipliés, nous sommes arrivés à fabriquer un instrument réunissant toutes les qualités des pianos américains, tout en évitant les défauts précités, c'est-à-dire que nous avons obtenu une sonorité douce et brillante, et, chose non moins importante, le bon marché; en un mot, c'est le perfectionnement des pianos américains.

Ainsi, dans notre fabrication, le cadre ou barrage en fer remplace ce qu'en terme de facture on appelle la grille du piano.

La table d'harmonie et les cordes sont donc entièrement libres, la sonorité ainsi obtenue n'a plus rien de métallique, le son en est doux et velouté comme dans les pianos ordinaires. Quant à l'intensité du son, elle est égale et même supérieure à l'effet que l'on obtient dans les pianos américains. Ces pianos, en un mot, répondent comme volume de son aux pianos à queue de moyen format.

Ces pianos, par leur construction toute particulière, sont d'une solidité à toute épreuve, aussi les garantissons-nous dix ans sur facture.

Nous les vendons avec ou sans lévigra et mutisme à la volonté de l'acquéreur.

L'appareil dit Lévigra, qui a mérité les approbations citées ci-dessus, fonctionne au moyen d'une clé dont l'entrée est placée immédiatement après le fronton du clavier, vers le dessus. Il suffit de tourner de gauche à droite pour augmenter d'une manière progressive la résistance du clavier, et de droite à gauche pour le ramener à son état primitif.

Outre la résistance de la clé, qui indique quand on doit s'arrêter, la marche et les points d'arrêt de l'appareil sont encore indiqués par une pièce graduée qui glisse sur le bloc même de la clé. De l'application du Lévigra émanent

deux grands avantages : d'abord celui de faire répéter les pianos verticaux à l'égal de ceux à queue; ensuite de pouvoir, à l'aide d'un mécanisme fort simple, rendre instantanément et à volonté le piano muet, tout en conservant au clavier toutes les qualités voulues pour pouvoir s'exercer sans bruit, avantage inappréciable dans une foule de cas.

Le mécanisme inventé et appliqué par MM. Dumas fils et Colin, sous le nom de Lévigra, est aussi simple que solide, et, comme leurs pianos, garanti pour dix ans.

Les hommes les plus avantageusement connus dans le monde artistique ont bien voulu accorder à cette invention leurs honorables suffrages en lui délivrant les certificats suivants, dont les originaux, soigneusement conservés, seront placés sous les yeux des personnes qui le désireront :

Chers Messieurs, Vous m'avez fait un grand plaisir par votre excellent piano lévigra et muet : sa forme en est agréable et le Lévigra rend la pratique beaucoup plus utile encore aux doigts. Il est fort désirable que votre ingénieuse invention se propage; les pianistes y trouveront un profit certain, en acquérant par un moyen les qualités des touches : sécurité, précision et souplesse, lesquelles, soit dit sans manquer à personne, manquent souvent.

Je me plais à croire que vous serez récompensés du service que le mécanisme du Lévigra rend à l'art du piano, et vous prie d'agréer, chers messieurs, mes meilleurs remerciements, avec l'assurance de mes sentiments distingués.

Rome le 14 Janvier 1867.  
F. LISTZ, C. +. \*, †††.

Messieurs, Je vous remercie de m'avoir fait connaître votre ingénieuse mécanique.

J'ai la conviction que le Lévigra est appelé à donner un excellent résultat, et que vous avez rendu un véritable service à tous nos jeunes pianistes.

Veillez, etc.  
BERTINI jeune,  
Pianiste-Compositeur.

Messieurs, Je me fais un véritable plaisir d'approuver l'ingénieuse et utile invention que vous avez bien voulu me soumettre. Votre procédé, pour faire acquérir graduellement au clavier un degré de résistance plus grand, me semble tout à fait nouveau et complet. Je crois que l'usage de votre invention est appelé à se généraliser et peut rendre de véritables services à l'étude du piano.

Recevez, avec mes sincères compliments, l'assurance de mes sentiments dévoués.

MARONTEL \*,  
Professeur de piano au Conservatoire de Paris  
Je partage l'opinion de M. Marmonel et les points d'arrêt de l'appareil sont encore indiqués par une pièce graduée qui glisse sur le bloc même de la clé. De l'application du Lévigra émanent

AMBROISE THOMAS O. \*,  
Membre de l'Institut.

Le mécanisme par lequel MM. Dumas fils et Colin parviennent à graduer la résistance du clavier est très-ingénieux et peut avoir, dans certains cas, des avantages incontestables. Je me fais un plaisir de constater ce nouveau progrès dans la facture instrumentale.

LE COUPPEY \*,  
Professeur de piano au Conservatoire de Paris

J'approuve complètement l'invention de MM. Dumas fils et Colin.

Emile PRUDENT \*,  
Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir vous offrir mes sincères compliments pour votre ingénieuse idée. Je désire que tout le monde soit de mon avis pour affirmer qu'il y a là vraiment un grand service rendu à tous nos jeunes pianistes.

LEFÈBRE-WÉLY \*

Messieurs, J'ai été instantanément séduit par l'appareil de MM. Dumas fils et Colin, comme on l'est par une pensée véritablement ingénieuse et par une chose vraiment trouvée. C'est un procédé très-pratique et qui conduit par une échelle très-ingénieusement graduée à la complète indépendance des doigts.

Ch. GOUNOD O. \*,  
Membre de l'Institut.

Messieurs, Après avoir examiné avec le plus grand soin votre ingénieuse invention, je me fais un véritable plaisir de vous adresser les félicitations les plus sincères, persuadé qu'elle rendra les plus grands services à l'art de jouer du piano, et que tous les pianistes s'en serviront avec succès.

J. LEYBACH,  
Pianiste Compositeur.

Messieurs, Votre belle invention me paraît à la fois ingénieuse et utile, et c'est avec un véritable plaisir que je joins mon approbation pleine et entière à celle de mes confrères.

Recevez donc, Messieurs, avec mes compliments, mes félicitations sincères.

LOUIS LACOMBE,  
Pianiste-Compositeur.

Les soussignés, professeurs du royal Institut de musique de Florence, sont heureux de s'associer à toutes les célébrités artistiques pour applaudir la simple et utile double invention de MM. Dumas fils et Colin.

CASAMORATA †, O. †.

Directeur du royal Institut de Florence.  
Baldassare GAMUCCI, A. SAVINELLI, Giuseppe CECCHERINI, VILANETTI, Giachino GIOVACHINI, Emilio CIANCHI, professeurs.

O. MARIOTTI, Secrétaire.

Florence, le 21 juillet 1865.

Messieurs Dumas fils et Colin, à Nîmes. Nous, soussignés, après avoir expérimenté et attentivement examiné votre mécanique appliquée aux pianos droits,

nous nous empressons d'en déclarer l'usage d'une utilité incontestable.

Les Professeurs du Conservatoire de Milan,  
Cavaliere ANTONIO ANGELI,  
Francesco SANGELLI.  
Milan, 1<sup>er</sup> août 1865.

Messieurs, Je suis certain que, par l'emploi du Lévigra, l'élève doit acquérir la parfaite indépendance des doigts, la force, la légèreté, l'énergie, la souplesse, et enfin l'exécution irréprochable du maître.

Ferd. DE GROZE †,  
Pianiste-Compositeur, Maître de chapelle de feu S. A. R. la duchesse de Parme.

Messieurs, C'est avec l'empressement le plus vif et le plus sincère que je vous donne ces lignes pour vous témoigner mon approbation pleine et entière. Votre mécanisme m'a paru très-réussi et devoir rendre des services véritables à l'étude du piano.

Recevez, avec mes sincères compliments, ce témoignage de reconnaissance pour l'art.

Ferdinand POISE,  
Compositeur de musique.

L'appareil ingénieux de MM. Dumas fils et Colin ayant pour but d'augmenter et de diminuer à volonté la pesanteur des touches du piano, me paraît appelé à rendre les plus utiles services aux jeunes pianistes. C'est donc avec un véritable plaisir que je joins mon approbation à celles qui précèdent.

Emile DECOMBES †,  
Professeur au Conservatoire de Paris.

Messieurs, C'est avec le plus grand plaisir et la plus agréable surprise que j'ai examiné votre Lévigra. Voici pourquoi : J'ai toujours rêvé que l'on s'occupât de trouver le moyen de procurer au pianiste une exécution facile sur tous les pianos. Les bonnes méthodes de mécanisme ont pour but, et souvent pour résultat, l'indépendance des doigts. Mais dans beaucoup de cas, cela n'a guère d'effet que pour le piano sur lequel l'élève s'exerce habituellement. Avec le Lévigra, les différents degrés de résistance des touches lui deviendront familiers; il doit acquérir ainsi une sûreté parfaite, et là est l'immense service rendu par votre heureuse invention à l'art si difficile du pianiste. Votre appareil de mutisme a l'avantage très-grand de permettre à l'élève d'étudier beaucoup sans imposer un entourage trop impatient; et, chose précieuse encore, il diminue beaucoup la fatigue de l'étude, car l'audition continuelle des sons exerce une pénible influence sur le système nerveux de l'exécutant.

Recevez, Messieurs, mes sincères félicitations, et agréez, je vous prie, mes civilités empressées.

C. ANDREA,  
Pianiste-Compositeur.

Mêmes approbations de la part de tous les autres professeurs qui ont eu l'occasion de connaître ladite invention.

**AVIS**

MM. RAVELLI frères ont l'honneur d'informer le public que, tout en continuant plus que jamais leur profession d'entrepreneur de plâtrerie et de peinture, ont joint et ouvert à Roanne, rue Impériale, n° 36, et rue des Minimes, n° 39, un important magasin de peintures et drogueries au détail. Ils tiennent, à l'instar des grandes villes, un grand magasin de couleurs broyées et préparées, faites dans les ateliers contigus au magasin et visibles à tout œil connaisseur, depuis les couleurs les plus ordinaires jusqu'aux couleurs extra-fines et garanties siccatives en 10 heures; ils ont spécialement pour tout article de brosse et pinceaux pour tout genre de peintures, pour les vernis de la voiture; tiennent un dépôt de ciment, rosaces, motifs en cartons-pierres, bronzes de toute nuance; articles de la maison Montillot pour les outils de la plâtrerie et accessoires de moulures; des carreaux Marquet frères, et de Vicat, imitant la mosaïque. Par la même occasion on trouvera chez M<sup>me</sup> veuve RAVELLI, comme par le passé, une grande nouveauté et un grand assortiment de papiers peints et baguettes prussiennes dorées. 48

**OCCASION UNIQUE**

**VENTE**

**APPAREIL DE PHOTOGRAPHIE**

POUR AMATEUR (DIT UNIVERSEL) 1<sup>er</sup> CHOIX  
plaqué extra 21 sur 28  
S'adresser au bureau du journal. 53

**BOULEVARD DU MIDI  
RESTAURANT**

Tenu par M<sup>me</sup> JOURLIN 44

TIENT DES PENSIONNAIRES  
CHAMBRES GARNIES  
ET LOGEMENT POUR MILITAIRES EN PASSAGE  
Prix modérés.

**STATION THERMALE ET HYDROTHERAPIQUE  
DE  
SAINT-ALBAN**

près Roanne (Loire)  
DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE

Buvette, douches et hydrothérapie complète, Bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur; traitement par le gaz acide carbonique; Etablissement unique en France

**EAUX MINÉRALES**

Bicarbonatées sodiques, ferrugineuses gazeuses, apéritives, toniques, digestives  
ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES

Boisson de table sans rivale

**Eaux et Limonades gazeuses**

Obtenues par le gaz naturel qui se dégage de quatre puits romains, elles sont supérieures à tous les produits factices et autres, dont l'académie de médecine a si souvent signalé les dangers.

Administration et Entrepôt général 56  
Hôtel Saint-Louis, à Roanne (Loire).

**BAINS PITRE**

Quai du Rivage, à Roanne.

La réouverture de cet établissement a eu lieu le 15 avril.

A l'avenir les bains seront donnés toute l'année sans interruption. 25

**CRÉDIT COMMERCIAL 76**, boul.

Sébastopol, à Paris. Avance immédiatement de 50 à 75% sur toutes sortes de marchandises et produits déposés dans les magasins généraux de Paris, à raison de 4% l'an et com<sup>es</sup> ord<sup>es</sup>. Ni billet ni warrant à signer — discrétion absolue. La maison prend les marchandises en gare Paris et se charge de la vente. Avance sur toutes valeurs cotées, achète et vend ou titres — Ordres de Course — Recouvrements. Ecrire franco au Directeur.

**A LOUER DE SUITE  
JARDIN**

Rue du Moulin Paillason  
Contenant 30 à 40 ares

Clos de murs; arrosage facile; maison d'habitation et écurie.

S'adresser à M. CHERPIN aîné. 51

**AUX ASTHMATIQUES**

M. AUBRÉE MÉDECIN PH<sup>ARM</sup>  
à Burie (Charente-Inf<sup>érieure</sup>), maintenant à la Ferté-Vidame (Eure-Loire), a obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1500 guérisons. Il en adressera franco, la preuve, aux personnes qui lui en feront la demande. — Prix du traitement : 50 fr.

RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. AUBRÉE

— Prix : 15 fr.

**AVIS**

M. CHALAND, faubourg Mulsant, rue de la Chaise à Roanne, entrepreneur de travaux publics, ancien contre-maître d'un atelier de pierres moulées et constructions, informe le public qu'à partir du 30 mars prochain il ouvrira un atelier pour les travaux qui concernent les bassins, citernes, conduites d'eau, pierres de taille, portail, chaperon de mur, corniches, dallages, trottoirs de toute forme pour église et terrasse avec dessins, plate-bandes; en un mot tout ce que le public peut désirer.

La matière première sera agrémentée.

Pour les travaux en dehors de la ville, on traitera de gré à gré.

Tous les travaux seront exécutés par lui-même et l'exécution ne laissera rien à désirer quelque soit le genre de travail.

Le Gérant et Imprimeur, B. AUCLERC